

**Avis adopté**

Séance plénière du 24 janvier 2023

*Cannabis : sortir du statu quo, vers une légalisation encadrée*

**Déclaration du groupe de la Coopération**

En 2021, selon l'OFDT, 18 millions de Français avaient expérimenté le cannabis au cours de leur vie dont 5 millions au cours de l'année. 1 million et demi étaient des consommateurs réguliers et 900 000, quotidiens.

Dans la plupart des pays européens, la dépénalisation de l'usage personnel de cannabis a eu lieu ou est en cours.

En France, en dépit de certaines velléités réformatrices de longue date, l'approche répressive se maintient.

Et pourtant, selon l'OEDT, les Français sont champions d'Europe de la consommation de cannabis avec 45% d'entre eux l'ayant expérimenté au cours de leur vie, contre 27% des Européens.

La politique française en vigueur qui se fonde sur un dispositif répressif mobilisant fortement la chaîne pénale ne répond manifestement pas à l'objectif de résorption de l'usage et donc du trafic de cannabis sur notre sol.

L'Avis fait ainsi sans surprise le constat de l'échec de cette politique menée depuis 50 ans, tant en termes de sécurité que de santé publique et met en exergue l'évolution de l'opinion publique française désormais largement favorable à une légalisation encadrée.

Tout comme la majorité des Français, notre Groupe appelle à une sortie du statut quo afin de répondre à des enjeux qui doivent rapidement rencontrer des réponses adaptées.

En matière de santé publique tout d'abord, puisque la population et plus particulièrement les personnes mineures et les jeunes adultes ne bénéficient pas de mesures de prévention et d'accompagnement efficaces alors qu'ils sont quotidiennement exposés à des produits dont la composition n'est pas contrôlée et dont la teneur en THC est en augmentation constante.

En matière pénale ensuite, en retirant des casiers judiciaires et des fichiers de police les délits d'usage et de détention.

Mais aussi en revoyant le dépistage du cannabis au volant à l'aune de la notion d'emprise. Il faut faire la différence entre les personnes dont les facultés sont réellement affaiblies par le cannabis et celles qui en ont simplement consommé récemment.

En parallèle du déploiement de ces urgences et pour aboutir à une réforme de grande ampleur qui réponde aux attentes des parties prenantes, nous soutenons l'appel à la mise en place de dispositifs

participatifs et consultatifs à l'échelle nationale et régionale afin de réfléchir et de bâtir un nouveau modèle de régulation du cannabis.

Il ne s'agit pas moins que d'inventer un modèle français de légalisation encadrée de la production, de la distribution et de l'usage du cannabis qui tienne à la fois compte des succès et des échecs des expériences étrangères et des spécificités politiques, historiques et culturelles de notre pays.

Nous avons voté favorablement l'Avis en espérant qu'il participe à une réforme consensuelle de nos politiques publiques sur un sujet qui fait l'objet de nombreuses contrevérités.